
Bundestag allemand

19^e législature

Décision

Le Bundestag allemand a décidé, en sa 171^e séance, le 3 juillet 2020, sur la base du document du Bundestag n° 19/20617,

Appliquer résolument les recommandations du Réseau de compétences sur l'élevage animal et créer des perspectives d'avenir pour l'élevage en Allemagne

I. Le Bundestag allemand se félicite :

1. de la stratégie pour les animaux d'élevage présentée par le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture ; l'un des éléments de cette stratégie est le Réseau de compétences sur l'élevage animal (*Kompetenznetzwerk Nutztierhaltung*), placé sous la présidence de M. Jochen Borchert, ancien ministre fédéral, qui a présenté des recommandations de grande portée pour une transformation à long terme de l'élevage animal en Allemagne ;
2. en particulier de l'approche du Réseau de compétences sur l'élevage animal qui vise à concevoir activement le processus de transformation de l'élevage agricole en Allemagne, répondant ainsi à une demande de la société, plutôt que de procéder en réaction à des décisions de justice ;
3. de l'approche du Réseau de compétence consistant à développer une feuille de route ambitieuse pour le développement de l'élevage animal dans les 20 prochaines années, afin d'offrir une sécurité de planification aux exploitations agricoles ;
4. de la proposition de subvenir aux surcoûts au moyen d'une combinaison de soutien public aux investissements, de primes au bien-être animal et d'une responsabilité accrue des consommateurs passant par des prix de marché appropriés.

II. Le Bundestag allemand invite le gouvernement fédéral, dans le cadre des moyens budgétaires disponibles et des compétences attribuées à la Fédération,

1. à reprendre résolument et dans leur totalité les recommandations du Réseau de compétence pour l'élevage animal et à en faire la base de l'orientation future de l'élevage agricole ;
2. à adapter le cadre juridique nécessaire pour une mise en œuvre des recommandations ;

3. à garantir la poursuite du travail des groupes de travail créés par le Réseau de compétences sur l'élevage animal ;
4. à présenter au Bundestag allemand, sous l'actuelle législature, une stratégie à court, moyen et long terme de transformation de l'élevage agricole, qui comprenne des recommandations concrètes pour les nouvelles constructions et des perspectives de développement pour les élevages existants du point de vue du bien-être animal, de la préservation de l'environnement, de la protection du climat et de la gestion économique des exploitations, ainsi que des instruments d'aide efficaces et fiables sur le long terme, tels que des aides aux investissements et des primes au bien-être animal ; à présenter également une étude de faisabilité et une évaluation des incidences au Bundestag allemand ;
5. à développer et à présenter au Bundestag allemand, sous l'actuelle législature, des propositions pour un financement du développement ultérieur de l'élevage animal ;
6. à agir dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'UE pour que soit introduit à l'échelle de l'UE un étiquetage obligatoire mentionnant l'origine et le lieu d'élevage ;
7. à entamer sur cette base un dialogue entre les différents groupements d'intérêts, ayant pour objectif de parvenir à un large consensus dans la société sur le niveau de protection animale à atteindre et sur la contrepartie financière nécessaire pour respecter un tel niveau ;
8. à renforcer la formation, la spécialisation et la formation continue aux métiers verts, notamment dans les écoles professionnelles et techniques, tout en prenant mieux en compte les évolutions actuelles dans le domaine du numérique en agriculture.